

Avec la Région Poitou-Charentes

L'éducation & la formation :

des aides régionales pour que chacun ait un métier en région









Vie lycéenne

- Un fonds social régional pour les élèves, une aide au soutien scolaire.
- Tous les lycéens, lycéens professionnels et apprentis bénéficient d'une aide financière pour acheter leurs manuels scolaires.
- Un soutien financier aux jeunes lycéens pour effectuer un stage professionnel à l'étranger.
- · Un soutien financier à la création de projets culturels et pour les voyages éducatifs.

Apprentissage

- Développement de l'apprentissage grâce à l'ouverture de nouvelles sections à chaque rentrée scolaire.
- Une aide pour découvrir l'Europe en voyageant en train.
- Un soutien aux projets de déplacement des élèves.
- Une bourse pour permettre aux apprentis d'effectuer leur stage professionnel dans un autre pays d'Europe.

poitou-charentes.fr





Editorial

La maîtrise de langues étrangères, dans notre société de la connaissance et de l'information, est devenue une compétence fondamentale pour les élèves, aussi bien dans la poursuite de leurs études que pour faciliter la recherche d'un emploi en France ou à l'étranger, favorisant ainsi les échanges culturels.

Dans la continuité des apprentissages menés à l'école et au collège, le lycée se donne pour ambition de former des citoyens capables de communiquer dans deux langues étrangères, notamment en anglais.

L'amélioration des acquis des élèves, à tous les niveaux de la scolarité, constitue une priorité. Elle se traduit, par exemple, dans l'organisation et les modalités d'enseignement : pratique accrue de l'oral, exposition à une langue authentique en classe et en dehors de la classe, réponses adaptées aux besoins des élèves par des 'groupes de compétences', modulation des périodes d'enseignement (périodes intensives), stages, utilisation des outils numériques...

Sensibles aux enjeux de l'apprentissage des langues étrangères, les élèves et les familles ont besoin d'informations précises qui les éclairent sur le choix d'une langue, d'un dispositif particulier... De nombreuses questions se posent alors, notamment à l'entrée au collège ou au lycée.

Qu'est-ce qui différencie les sections européennes ou de langues orientales (SELO) des binationales ? Quels établissements proposent telle ou telle LV3 ? Quels sont les programmes de mobilité destinés aux élèves ?...

L'objectif de cette publication de la Délégation régionale de l'Onisep Poitou-Charentes est donc d'apporter des réponses à ce type de questions et de satisfaire des besoins d'information initialement exprimés par des parents d'élèves.

Ce guide, consacré aux langues, est un complément thématique, à la publication annuelle « Après la 3ème ». Ce document explicatif a été conçu pour constituer une aide au choix, car le choix d'une langue s'inscrit dans un parcours, dans un projet.

Il est déterminé pour l'essentiel au collège et a des conséquences, y compris dans la voie professionnelle. Aussi est-il primordial que ce guide apporte les repères nécessaires aux familles et aux élèves.

C'est dans cette perspective que j'ai souhaité son élaboration au service des élèves, des familles de notre

Qu'il puisse servir aussi comme référence aux acteurs qui accompagnent les jeunes dans leurs parcours jusqu'à leur insertion professionnelle!

> Martine Daoust. Recteur, Chancelier des Universités





Quels choix au lycée?

Introduction _____ Les sections linguistiques (sections européennes, binationales, OIB) Le point sur... (groupes de compétences, LV3, langues et cultures de l'Antiquité, littérature étrangère, stages gratuits d'anglais) P 12 à 17 Les langues vivantes dans la « voie pro » Les langues enseignées dans l'académie (recherche géolocalisée, «zooms») Infos sur quelques **points spécifiques** (handicap, LSF, Cned, mixité) La **politique européenne** de l'apprentissage des langues (CECRL, certifications, mobilité internationale) ...

Le quizz « langues »



le quizz «langues», c'est...

Quelques questions au fil des pages pour tester ses connaissances sur les langues d'Europe... et d'ailleurs!

→ (Réponses page 38)

2 | 2011-2012 LANGUES - Quels choix au lycée ? Onisep.fr

mtroduction Introduction

Des langues, pour quoi faire?

« La Commission européenne (...) s'est fixé comme objectif d'aider tous les citoyens de l'Union à maîtriser trois langues (leur langue maternelle et deux autres). »

Pourquoi?

Parce que les personnes maîtrisant plusieurs langues « sont bien placées pour exploiter pleinement les avantages de la citoyenneté européenne et du marché unique. Elles peuvent plus facilement se rendre dans d'autres pays pour y parfaire leur formation, ou pour des raisons professionnelles ou autres. Leurs compétences linguistiques suscitent l'intérêt des employeurs. »



L'uille...

Guide-interprète, commercial export, traducteur/trice ou juriste international, voici quelques exemples de métiers où la nécessité de connaître une ou plusieurs langues va de soi. Il en existe beaucoup d'autres pour lesquels les langues sont utiles voire indispensables même si ces métiers ne sont pas directement en rapport avec les langues.

Par exemple, dans le secteur de l'informatique, comprendre l'anglais est un minimum pour un analyste-programmeur, et si un développeur est capable de rédiger la fiche technique de l'application qu'il a conçue directement dans cette langue, ce sera, pour lui, un plus.

Idem dans le secteur de la recherche : pour tout chercheur, connaître l'anglais scientifique est incontournable pour pouvoir communiquer sur ses propres travaux et s'informer de ceux des autres.

En bref, parler une langue étrangère est toujours utile, et ce, quelle que soit l'activité exercée : imaginons un réparateur en électroménager qui ne dispose que d'une notice en... allemand!...ou encore un serveur ayant besoin d'expliquer à un touriste non averti, qu'attention, la « french mustard » doit se doser avec prudence!

Introduction

QUELQUES CHIFFRES

Les langues parlées par les 800 millions d'Européens sont très variées. On dénombre en 2011, dans les 27 pays membres de l'Union européenne, 23 langues officielles et plus de 60 langues régionales ou minoritaires.

ooo Et l'agréable !



En dehors de ces quelques exemples professionnels, pourquoi apprendre une langue?

Pour pouvoir suivre le jeu de ses acteurs préférés en VO (version originale), lire un manga « dans le texte », dénicher une authentique « receta de tapas » sur le Net espagnol, voyager plus facilement, communiquer, se faire des amis... Parce qu'on s'intéresse à d'autres cultures, pour s'ouvrir

de nouveaux horizons, pour son enrichissement personnel, tout simplement...

Forte de sa diversité linguistique, l'Union européenne soutient le plurilinguisme. La journée européenne des langues a lieu ainsi chaque année le 26 septembre. De nombreux événements sont organisés à cette occasion, notamment dans les établissements scolaires.



Que peut apporter l'apprentissage de langues étrangères ?

Témoignages vidéos sur : http://www.tonguestories.eu/fr

as sactions linquistiques

Les sections linguistiques au lycée

D'une manière générale, les sections linguistiques intègrent des dimensions pédagogiques et culturelles particulières dans l'enseignement. Elles cultivent une connaissance approfondie de la civilisation du pays concerné, privilégient les échanges et les partenariats avec des établissements étrangers, et, lorsque la langue de la section est européenne, mettent l'accent sur la sensibilisation aux enjeux de la citoyenneté européenne. Ces sections s'inscrivent dans le cadre du projet d'établissement.



La Nouvelle-Zélande,

l'Islande,

ou les Pavs Bas ?

→ (Réponse page 38)

Les sections européennes

Quelles conditions pour y accéder?

Rien n'empêche les élèves qui n'étaient pas préalablement en section européenne au collège de demander une inscription en section européenne au lycée. « Aucune condition particulière n'est requise pour l'admission en section européenne (...), hormis une aptitude et une motivation pour l'apprentissage des langues, » (Source Éduscol)

Quelles particularités au lycée?

Au lycée, être dans une section linguistique implique obligatoirement qu'une matière au programme (l'économie-gestion, l'EPS, l'histoire et la géographie, l'hôtellerierestauration, les mathématiques, les sciences physiques ou chimiques, les SVT...) soit enseignée en langue étrangère. Cette matière est désignée sous la dénomination de « discipline non linguistique » (DNL). Certains établissements proposent un choix entre plusieurs DNL*, d'autres non. Il est également envisageable de suivre une DNL hors des sections européennes.

*Par exemple, le lycée Elie Vinet de Barbezieux-Saint-Hilaire présente la particularité d'offrir à ses élèves, dans le cadre d'une section européenne allemand, le choix entre 3 DNL.

Les sections linguistiques au lycée

Quelles langues sont concernées dans l'académie?

En lycée général ou technologique, on trouve des sections européennes pour les langues suivantes : anglais, allemand, espagnol, italien et portugais. On compte une douzaine de sections européennes allemand, ce chiffre est doublé pour les sections européennes anglais, la représentation des sections européennes espagnol est quasi équivalente à celle des sections européennes allemand (une de plus). Une section européenne italien existe au lycée Victor Hugo de Poitiers et on trouve une section européenne portugais* au lycée Jean Moulin de Montmorillon.

* Plus d'infos page 21



En lycée professionnel, on répertorie dans l'académie une douzaine de sections européennes anglais. Le lycée professionnel de l'Atlantique situé à Royan a la particularité de proposer une section européenne espagnol.

Où trouver quoi?

Pour plus de précisions sur la localisation de ces sections dans l'académie, se référer (page 19) aux explications concernant la recherche géolocalisée via Onisep.fr

6 | 2011-2012 LANGUES - Quels choix au lycée ? Onisep.fr

L'indication sur le diplôme



Les candidats issus d'une section européenne et ayant rempli les conditions requises* obtiennent l'indication « section européenne » suivie de la désignation de la langue sur leur diplôme du baccalauréat.

*Avoir obtenu une note égale ou supérieure à 12 sur 20 à l'épreuve du 1er groupe de langue vivante qui a porté sur la langue de la section ; avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à une évaluation spécifique (interrogation orale + note sanctionnant la scolarité de l'élève dans sa section en classe de terminale).



Règlement d'examen et définition d'épreuve : http://www.emilangues.education.fr/references/ cadre-reglementaire/reglement-d-examen-et-definition-d-epreuve

Les sections binationales (abibac, bachibac, esabac)



La particularité des sections binationales consiste en la délivrance, à l'issue du lycée, d'un **double diplôme** : le baccalauréat et le diplôme de fin d'études secondaires du pays partenaire.

Baccalauréat et...

Dans le cadre du partenariat avec l'Allemagne, la combinaison abitur et baccalauréat donne ainsi l'« abibac », pour l'Espagne, le « bachibac » résulte de l'association bachillerato et baccalauréat enfin pour l'Italie, cela donne l'« esabac » (contraction de l'esame di stato et du baccalauréat).

Comment accéder à ces sections?

Les sections binationales sont ouvertes, à l'entrée en classe de seconde, aux élèves susceptibles d'atteindre le niveau B1 du CECRL (Cadre européen commun de référence pour les langues) avant l'entrée en classe de première. L'inscription n'est pas conditionnée par le secteur géographique d'origine de l'élève.



Plus d'infos sur les conditions d'admission sur : http://ww2.ac-poitiers.fr/langues/spip. php?article227





Particularités d'une section binationale: les prédisions d'une enseignante

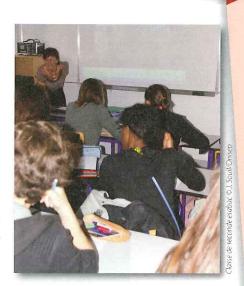
Mme Simonelli, professeure d'italien au lycée Victor Hugo, souligne que, dans le cadre de l'esabac, l'objectif de l'enseignement ne s'arrête pas à la maîtrise linguistique : l'accent est aussi fortement mis sur l'acquisition d'une culture. Les cours s'appuient ainsi sur l'histoire de l'art et évidemment, l'histoire littéraire. Le programme étant chronologique, les élèves abordent en seconde les auteurs les plus « anciens », réputés de ce fait comme plus ardus (Dante, Boccace, Machiavel...).

L'esabac a été mis en place au lycée Victor Hugo à la rentrée 2010. Pour cette 1ère année on comptait 24 élèves se destinant à parts égales aux filières S, ES et L. Les sections binationales privilégiant le jumelage d'établissements, un échange scolaire est prévu, pour 2011-2012, avec le lycée partenaire de Bergame, ville du Nord de l'Italie.

Les sections linguistiques au lycée

Quels sont les programmes?

Les programmes sont établis, pour certaines matières, en concertation avec les deux pays. Au programme « classique » de langue vivante se substitue un enseignement de langue et littérature (allemande, espagnole ou italienne suivant le diplôme visé); de même, les cours d'histoire-géographie sont dispensés en allemand, espagnol ou italien. Le programme d'histoire est fixé conjointement. Pour la géographie, le programme de référence reste le programme d'enseignement national en vigueur.



Précisions sur www.education.gouv.fr Accueil > Outils de documentation, d'information > Les textes officiels > Le Bulletin officiel > 2010 > spécial n°5 du 17 juin 2010

Qu'en est-il dans l'académie de Poitiers?

Contrairement aux sections européennes assez largement répandues dans les établissements, les sections binationales sont peu nombreuses. Dans l'académie, l'abibac est proposé aux lycées du Bois d'amour à Poitiers et Jean Dautet à La Rochelle. Ce dernier a également une section bachibac. Quant à l'esabac, on peut le préparer au lycée Victor Hugo à Poitiers.



Infos complémentaires sur les sites des établissements : http://www.lyc-boisdamour.ac-poitiers.fr/page.php http://www.lyceedautet.fr/ http://www.lyc-victorhugo.ac-poitiers.fr/

8 | 2011-2012 LANGUES - Quels choix au lycée ? Onisep.fr

A

Que faire après une section binationale?

L'obtention de ce double diplôme ouvre les mêmes droits dans les deux pays, notamment pour l'accès à l'enseignement supérieur.

Dans le cadre des études supérieures, la poursuite de cursus binationaux est possible. Des informations sont disponibles sur les sites suivants :





http://www.dfh-ufa.org/fr/formations/ guide-des-etudes/

Site de l'Université franco-allemande. L'UFA « est constituée par un réseau d'établissements d'enseignement supérieur français et allemands » et assure la mise en œuvre des cursus binationaux.



http://www.ofaj.org/

Site de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (organisation internationale au service de la coopération franco-allemande).



http://www.voltaireonline.org/

Magazine en ligne à destination des étudiants européens proposant des informations privilégiant surtout l'axe franco-allemand.

Dans la rubrique « éducation » on peut trouver des informations sur les cursus franco-allemands et franco-espagnols ainsi que des listes d'établissements.



http://www.universite-franco-italienne. org/index.html

Accueil > Mobilité > Cursus universitaires franco-italiens

Site de l'université franco-italienne.

TESTO 14
da Inferno, canto XXVI
vv. 85-142

di conoscenza, il desiderio di superare i limiti • L'impossibilità di penetrare il mistero senza l'aiuto della grazia divina.

Lo maggior corno de la fiar cominciò a crollarsi mormor, pur come quella cui vento a indi la cima qua e là menan come fosse la lingua che par gittò voce di fuori e disse:

mi diparti' da Circe, che so me più d'un anno là presso a prima che sì Enëa la nomass né dolcezza di figlio, né la pi del vecchio padre, né 'I debit lo qual dovea Penelopè far lie vincerepotero dentro a me l'ar ch'i' ebbi a divenir del mondo

na misi me per l'alto mare ap sol con un legno e con quella nicciola da la qual non fui dis

e de li vizi umani e del valor

Lo maggior corno: la ma più alta della fiamma, ella che racchiude l'anima di esse. Il comparativo maggio- il lascia intendere

Les sections linguistiques au lycée

L'OIB (l'option internationale au baccalauréat)

Infos générales

Cette option concerne les filières L, S et ES du lycée général. Elle ne se prépare que dans les établissements à section internationale. L'objectif est d'accueillir des élèves étrangers (dont la langue maternelle est celle de la section) et des élèves français ayant une maîtrise suffisante de la langue de la section.



L'indication « section internationale » apparaît sur le diplôme du baccalauréat où la langue de l'OIB est également précisée.

À l'examen, le candidat scolarisé en section internationale aura des épreuves spécifiques en langue et littérature et en histoire-géographie. Pour les autres matières, les épreuves sont conformes à celles de la série.

Précisions sur http://www.education.gouv.fr/bo/2005/40/MENE0502109N.htm (BO n° 40 du 3 novembre 2005)

Dans l'académie de Poitiers

Seul le lycée polyvalent du Futuroscope propose une section internationale. Cette section concerne le chinois. Pour y accéder, il faut passer un test linguistique écrit et oral. Le dossier de l'élève est également examiné.



Plus d'infos sur le site de l'établissement : http://www.lp2i-poitiers.fr/

Pour ce qui est des programmes et épreuves du bac, dans cette section, l'épreuve de mathématiques remplace celle d'histoire-géographie (se référer au BO n°35 du 24 septembre 2009 pour plus de détails). http://www.education.gouv.fr/cid48927/mene0918005n.html



Un sinophone, c'est,

A un instrument de musique ressemblant à un petit saxophone,

B un téléphone mobile high-tech avec plein d'applications ou

C quelqu'un qui parle chinois?

→ (Réponse page 38)

NB : Ce qu'on a l'habitude d'appeler « chinois » est en fait du « mandarin » qui est la langue officielle enseignée dans les écoles. En dehors du mandarin existent en Chine des langues et dialectes extrêmement variés et même différentes « familles » de langues, la plus importante étant celle des langues « han ».

10 | 2011-2012 LANGUES - Quels choix au lycée ? Onisep.fr

Le point sur....

Les groupes de compétences

Selon les textes officiels, « chaque établissement doit s'attacher à améliorer l'organisation des enseignements de langues vivantes » notamment « en organisant l'enseignement par groupes de compétences (...) »

Quel est le principe?

Il s'agit de « regrouper les élèves en fonction de leur niveau de compétences ».

Les groupes sont constitués après identification des **acquis** des élèves dans les différentes « activités langagières » que sont l'expression et la compréhension, à l'écrit comme à l'oral. Ils permettent de mettre en place des activités adaptées aux besoins des élèves. « La constitution des groupes est modifiable au cours de l'année et est indépendante de la série, du statut de la langue vivante choisie (LV1, LV2, voire LV3 pour certaines langues) et de l'organisation par classes. » Pour faciliter ce type d'enseignement, les horaires de LV1 et de LV2 sont globalisés dans les séries de la voie générale et technologique. Exemple : en seconde, le volume horaire global pour la LV1 et la LV2 représente 5 h 30 de cours par semaine.



Langues vivantes :

- « Des mesures prioritaires sont mises en place pour améliorer le niveau des élèves, en particulier en compréhension et expression orales :
 - organiser l'enseignement par groupes de compétences, et moduler les périodes d'enseignement pour permettre des périodes intensives;
 - nouer des partenariats avec des établissements scolaires étrangers pour favoricer les échanges ;
 - élargir le champ des enseignements en langue étrangère, en enseignant une discipline non linguistique en langue vivante, notamment en série littéraire;
 - favoriser la pratique de la langue, à l'aide du multimédia et d'outils nomades numériques. »

Source isite eduscol education ft, reforme au lycee.

Comment ça fonctionne?

« Le travail en groupes de compétences est centré sur une activité langagière dominante que l'on souhaite renforcer chez les élèves tout en prenant appui sur une ou plusieurs activités langagières dans lesquelles les élèves disposent de plus de facilités. Les différentes compétences et activités s'appuient sur ce que définissent les programmes adossés au Cadre européen commun de référence pour les langues* : comprendre (écouter, lire), parler (prendre part à une conversation, s'exprimer oralement en continu), écrire.

* Voir CECRL page 33





A consulter:

www.education.gouv.fr

Accueil > Outils de documentation, d'information > Les textes officiels > Le Bulletin officiel > 2010 > spécial n° 1 du 4 février 2010

http://ww2.ac-poitiers.fr/langues/

Accueil > Pratiques pédagogiques > Approche par compétences > Groupes de compétences en langues

12 | 2011-2012 LANGUES - Quels choix au lycée ? Onisep.fr